



**Centre culturel municipal de Saint-Chrysostome,
624, Notre-Dame, Saint-Chrysostome,**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Inscription
2. Ouverture de l'assemblée
3. Nomination d'un président d'assemblée
4. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière AGA ,15 novembre 2015
7. Affaires courantes :
 - Rapport de l'exécutif sortant
 - Rapport de la trésorerie de l'exécutif
 - Période de questions
8. Élection d'un comité de surveillance
9. Explication et adoption des règles de procédure et élections
10. Résultats des élections
11. Période d'échanges et mandats à l'exécutif
12. Mot de la présidence
13. Levée de l'assemblée

Les bulletins de candidature doivent être remis avant l'ouverture de l'assemblée générale. Dans le cas d'une adhésion, un délai de trente jours s'applique avant qu'un nouveau membre puisse poser sa candidature à tel poste (Statuts, chapitre 2, article 11).